

Approbation

	a	m	j
<i>Marie Carrière</i> Marie Carrière	05	12	31
<i>Michel Lefebvre</i> Michel Lefebvre	05	12	31

No dossier : 37

Titre d'emploi : Agent releveur
Agente releveuse

Groupe : A

NATURE DU TRAVAIL

- Effectuer la relève des divers types de compteurs en usage dans le but d'établir la facturation réelle; vérifier l'état des équipements de mesurage; déceler et rapporter les cas de subtilisation d'énergie; exercer un contrôle qualitatif et quantitatif des informations fournies et requises; exécuter des recherches et assurer les communications avec les divers intervenants.
- Recevoir le paiement des factures d'électricité et autres comptes non payés et interrompre le service si requis.

TÂCHES TYPES

1. Effectuer, chez les clients, la relève des divers types de compteurs. Réclamer chez le client résidentiel, commercial ou industriel le paiement des comptes en souffrances, des chèques irrécouvrables; décider, selon les encadrements, s'il doit accorder un délai ou s'il doit interrompre le service.
2. Effectuer les recherches sur place dans le cas où un client est déménagé sans laisser d'adresse; rapporter les cas de raccordements illégaux, de compteurs défectueux ou mal identifiés.
3. Obtenir des rendez-vous chez les clients ou avec les syndicats; informer les clients des règlements et fournir les explications nécessaires.
4. Interrompre le service selon les normes établies et enlever le compteur lorsque requis; rétablir le service après paiement.
5. Remplir divers rapports d'activités, tels que: enquêtes faites sur place, numéro de compteurs, anomalies découvertes, montants perçus, interruptions.
6. Effectuer les vérifications visuelles d'usage sur les appareils de mesure; déceler et rapporter tout cas de doute de subtilisation d'énergie.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	5	194	3
POINTAGE	15	18	5	4	28	14	30	12	10	28	30	194	3

Émis par la Direction Conditions et relations du travail

Date officielle : 2005 / 12 / 31
A M J

Approbation

	a	m	j
<i>Marie Carrière</i> Marie Carrière	05	12	31
<i>Michel Lefebvre</i> Michel Lefebvre	05	12	31

No dossier : 37

Titre d'emploi : Agent releveur

Agente releveuse

Groupe : A

TÂCHES TYPES (SUITE)

7. Vérifier la vraisemblance des informations consignées ou à consigner, repérer les cas litigieux et rapporter divers renseignements et/ou irrégularités jugés pertinents aux unités concernées.
8. Répondre aux demandes d'informations de base formulées par les clients et diriger ces derniers vers les unités administratives concernées lorsque requis.
9. Remettre les compteurs avec indicateur d'appel de puissance à la position de départ selon les techniques et procédures appropriées, appliquer un nouveau sceau sur les compteurs précités et faire la saisie des données.
10. Compléter les sections appropriées et laisser chez le client une carte auto-relève lorsqu'il est impossible d'obtenir un relevé et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès aux compteurs.
11. Établir les communications, effectuer les recherches et les vérifications nécessaires aux refontes de routes, préparer les nouveaux parcours et soumettre le tout à son supérieur pour approbation.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	5	194	3
POINTAGE	15	18	5	4	28	14	30	12	10	28	30	194	3

Émis par la Direction Conditions et relations du travail

Date officielle : $\frac{2005}{A}$ $\frac{12}{M}$ $\frac{31}{J}$